



---

## "BIEN VIVRE À ARNAUD-GUILHEM"

---

# BULLETIN MUNICIPAL



## SOMMAIRE

**EDITO DES ELUS**  
**CRISE SANITAIRE**  
**VIE LOCALE**  
**COMMUNAUTE DES COMMUNES**  
**OFFICE DU TOURISME**  
**ETAT CIVIL**  
**UN PEU D'HISTOIRE**  
**NUMEROS UTILES**

---

## LE MOT DU MAIRE

Le Conseil municipal et le Comité des fêtes ont décidé de ne pas organiser de fête locale encore cette année.

En effet, en application de la Loi, un passe sanitaire est nécessaire pour accéder aux lieux festifs organisés dans l'espace public.

Il serait trop complexe pour les organisateurs de gérer les accès à la salle des fêtes, voire de refuser l'entrée à des personnes ne disposant pas de passe ou test.

Nous célébrerons seulement la commémoration de la signature de l'armistice de 1918 au Monument aux Morts le 11 novembre à midi.

J.P.V

## DISTRIBUTION DU COURRIER

Les plaques de rues et chemins sont en place dans le village et les hameaux.

Les numéros d'habitations ont été distribués par les élus et posés par les habitants, Nous les remercions de s'être déplacés en nombre lors des permanences.

Les retardataires devront prendre contact avec Monsieur le Maire pour le retrait de leur numéro avec l'attestation.

Il est indispensable que les noms des familles de tous les occupants de l'habitation soient inscrits sur les boîtes aux lettres afin de faciliter la distribution du courrier. En effet, avec la restructuration des services de la poste, les facteurs tournent et ne sont plus affectés uniquement sur une seule commune.

La numérotation est aussi importante en cas d'intervention des secours (pompiers, médecin, SAMU). Gagner du temps peut sauver des vies.

Ce projet mené avec rigueur par le conseil municipal a été intégralement financé par la commune.

L'engagement citoyen de tous est nécessaire pour avancer ensemble.



L.C D.T

## LA SAINT-MARTIN

**Judi 11 novembre 2021 :**  
**Messe à 11h00 dans l'église de notre village,**  
**suivie de la cérémonie**  
**au Monument aux Morts**  
**avec dépôt des gerbes.**



## CIMETIERE

### Réglementation

Les habitants, les visiteurs et le conseil municipal portent une grande attention à ce lieu de recueillement c'est pourquoi le règlement doit être respecté par tous.

Il est interdit à tout véhicule d'entrer dans l'enceinte du cimetière.

Les entreprises funéraires sont soumises à une autorisation du maire pour la réalisation des travaux.

D.T.

### Travaux

A la suite au sinistre du 20 décembre 2020 (chute du mur du fond), plusieurs expertises ont été demandées par les assureurs des deux parties (pompes funèbres, mairie). Les dommages ont été chiffrés, plusieurs entreprises ont été mises en concurrence . Le devis de l'entreprise retenue a été validé par les assureurs.

Les travaux vont pouvoir être réalisés par une entreprise locale dans un délai acceptable (courant 2022).

D.T.

## CRISE SANITAIRE

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/centres-de-vaccination-contre-la-covid-19-1>

### **La vaccination est maintenant ouverte à tous, à partir de 12 ans.**

A compter du 1er septembre, une campagne de rappel est mise en place pour stimuler le système immunitaire des plus vulnérables. Les personnes concernées par ce rappel sont :

- . les résidents d'EHPAD et d'USLD,**
- . les personnes de 65 ans et plus vivant à domicile,**
- . les personnes souffrant de comorbidité(s),**
- . les personnes atteintes de pathologies à haut risque de forme grave,**
- . les personnes ayant été vaccinées avec le vaccin Janssen.**

Il convient d'attendre un délai de 6 mois entre la dernière dose reçue et cette dose de rappel, complétant ainsi le schéma vaccinal initial. Ce délai est réduit à 4 semaines pour les personnes ayant reçu une dose de vaccin Janssen.

Ces rappels vaccinaux se font uniquement avec le vaccin Pfizer-BioNtech, quel que soit le vaccin utilisé précédemment.

---

## VIE LOCALE

Les 13 et 14 septembre ont été posés sur les ouvertures des filets pour lutter contre l'invasion des pigeons.



L'étoile et les guirlandes inutilisables ont été enlevées de la façade de l'église.

Les élus ont nettoyé et désherbé le boulo-drome, la réserve incendie et l'aire des randonneurs.



Le panneau de limitation de gabarit sur la route du Catalan vers le Boué est en place

